

RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

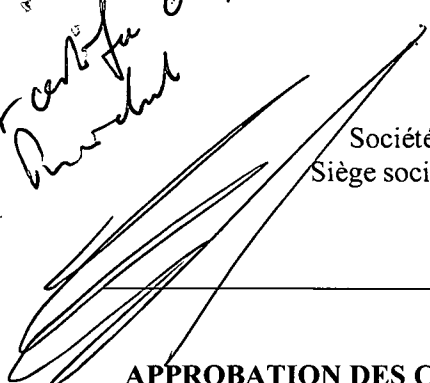
**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00371
Numéro SIREN : 400 552 600
Nom ou dénomination : 3CMETAL

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 3819

*Don't forget to confirm
to Philippe*



3 C METAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 157.635 €
Siège social : 3210, route de Larvath – 64150 SAUVELADE
R.C.S. PAU 400 552 600

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES EN DATE DU 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le neuf juillet, à onze heures, au siège social

Monsieur **Philippe BOY**, associé et président de la société 3CMETAL, a dressé le présent procès-verbal de consultation écrite des associés sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; quitus au président ;
- Approbation des conventions réglementées par l'article L.223-19 du code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du président ;
- Renouvellement des mandats des seconds commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Modification des statuts à la suite d'une cession d'actions entre associés.

Il a à sa disposition :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La copie de la lettre d'envoi à chaque associé du texte des projets de résolutions ainsi que des documents nécessaires à son information,
- Le formulaire de vote par écrit émis par chacun des associés,
- Le rapport du président sur la gestion de la société,
- Le rapport du président sur la gestion du groupe consolidé,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte des projets de résolution,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Il rappelle tout d'abord :

Que chaque associé a reçu par envoi électronique les documents suivants :

- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport du président sur la gestion de la société.
- Rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport du président sur la gestion du groupe consolidé.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- Texte des résolutions proposées,
- Formulaire de vote par écrit.

Qu'après avoir pris connaissance de ces documents :

- Monsieur Bruno COLLETTE, qui dispose de 1 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 26 juin 2021, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- La société FABCO, qui dispose de 2.339 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 26 juin 2021, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- Monsieur Dejan ZIGIC, qui dispose de 1.278 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 1^{er} juillet 2021, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- Monsieur Yannick DAMRY, qui dispose de 1.998 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 30 juin 2021, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- Monsieur Philippe BOY, qui dispose de 1 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 26 juin 2021, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.
- La société GLOBAL METAL, qui dispose de 3.683 voix, a émis son vote par écrit selon formulaire en date du 26 juin 2021, adressé par voie électronique au siège social le jour même, et dont une copie demeurera annexée au présent procès-verbal.

Le président constate que la totalité des votes émis rassemble 9.300 voix sur un total de 9.300 voix attachées aux 9.300 actions composant le capital de la société.

Toutes les décisions à prendre aux termes des résolutions n°1 à 5 étaient ordinaires au sens de l'article 22-1 alinéa 1 des statuts de la société 3CMETAL ; elles devaient donc être prises à la majorité simple des voix aux termes de l'alinéa 2 du même article.

La décision à prendre aux termes de la résolution n°6 était extraordinaire au sens de l'article 22-2 alinéa 1 des statuts de la société 3CMETAL ; pour autant elle devait aussi être prise à la majorité simple des voix aux termes de l'alinéa 3 du même article.

Puis, le président mentionne successivement le résultat des votes émis par écrit sur les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des rapports du président et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1.458.988 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

CINQUIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DES MANDATS DES SECONDS COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du président, décide de renouveler pour les six prochains exercices, soit, sauf changement de date de clôture entre temps, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, le mandat de Monsieur Lilian BRUNEL, second commissaire aux comptes titulaire, et celui de son suppléant, la société ADOUR EXPERTISE – MARC BERASALUCE.

Voix pour : 9.300

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

SIXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS A LA SUITE D'UNE CESSION D'ACTIONS ENTRE ASSOCIES

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président, pour tenir compte de la cession de 920 actions intervenue le 10 mai 2021 entre la société METALATECH, cédante d'une part, et la société GLOBAL METAL, Monsieur Yannick DAMRY, et Monsieur Dejan ZIGIC, cessionnaires d'autre part, décide de modifier l'article 7 des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à cent cinquante-sept mille six cent trente-cinq euros (157.635 €).

Il est divisé en neuf mille trois cent (9.300) actions d'une seule catégorie de seize euros et quatre-vingt-quinze centimes (16,95 €) chacune, entièrement libérées.

Les actions, numérotées de 1 à 9.300, sont réparties entre les associés ainsi qu'il suit : -

*FABCO, à concurrence de deux mille trois cent trente-neuf actions,
numérotées de 1 à 10 et de 100 à 205, et de 466 à 2.688, ci* 2.339 actions

- *Monsieur Yannick DAMRY,
à concurrence de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions,
numérotées de 52 à 99 et de 424 à 465, et de 2.689 à 4.398,
et de 7.871 à 8.068, ci* 1.998 actions

- *GLOBAL METAL,
à concurrence de trois mille six cent quatre-vingt-trois actions,
numérotées de 11 à 51, et de 237 à 340, et de 354 à 419,
et de 4.399 à 7.870, ci* 3.683 actions

- *Monsieur Dejan ZIGIC,
à concurrence de mille deux cent soixante-dix-huit actions
numérotées de 207 à 236, et de 341 à 352, et de 420 à 423,
et de 8.069 à 9.300, ci* 1.278 actions

- *Monsieur Bruno COLLETTE,
à concurrence de une action, numérotée 206, ci* 1 action

- *Monsieur Philippe BOY,
à concurrence de une action, numérotée 353, ci* 1 action

*Total égal au nombre d'actions composant le capital social,
soit neuf mille trois cent actions, ci.....* 9.300 actions

Voix pour : 9.300

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

